



**Revue des Sciences humaines
et sociales, Lettres, Langues et
Civilisations**

**ISSN
(E) 2958-2814
(P) 3006-306X**

Volume 4, Numéro 3, Juin 2026

**Université Alassane Ouattara
UFR Communication Milieu et Société**

revue.akiri-uao.org



ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

Site web: <https://revue.akiri-uao.org/>

E-mail : revueakiri@gmail.com

Editeur

UFR Communication, Milieu et Société
Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)



ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

INDEXATIONS INTERNATIONALES

Pour toutes informations sur l'indexation internationale de la revue *AKIRI*, consultez les bases de données ci-dessous :



<https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/398946>



<https://reseau-mirabel.info/revue/15150/Akiri>



<http://sjifactor.com/passport.php?id=23334>



<https://orcid.org/0009-0002-6794-1377>



<https://journalseeker.researchbib.com/view/issn/2958-2814>



<https://www.ajol.info/index.php/akiri>



[https://ipindexing.com/journal-details/AKIRI-\(Revue-des-sciences-humaines-et-sociales,-lettres,-langues-et-civilisations\)/2360](https://ipindexing.com/journal-details/AKIRI-(Revue-des-sciences-humaines-et-sociales,-lettres,-langues-et-civilisations)/2360)



<https://oaji.net/journal-detail.html?number=14071>

Impact factor : SJIF 2026 : 7.620

ISSN-L: 2958-2814

ISSN-P: 3006-306X

REVUE ELECTRONIQUE

AKIRI

Revue Scientifique des Sciences humaines et sociales, Lettres, Langues et Civilisations

E-ISSN 2958-2814 (Online ou en Ligne)

I-ISSN 3006-306X (Print ou imprimé)

Equipe Editoriale

Coordinateur Général : BRINDOUMI Kouamé Atta Jacob

Directeur de publication : MAMADOU Bamba

Rédacteur en chef : KONE Kiyali

Chargé de diffusion et de marketing : KONE Kpassigué Gilbert

Webmaster : KOUAKOU Kouadio Sanguen

Comité Scientifique

SEKOU Bamba, Directeur de recherches, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny

OUATTARA Tiona, Directeur de recherches, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny

LATTE Egue Jean-Michel, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop

GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches, CNRST,

ALLOU Kouamé René, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny

KAMATE Banhouman André, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny

ASSI-KAUDJHIS Joseph Pierre, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

SANGARE Abou, Professeur titulaire, Université Peleforo Gbon Coulibaly

SANGARE Souleymane, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

COULIBALY Amara, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

NGAMOUNSIKA Edouard, Professeur titulaire, Université Marien N'gouabi de Brazzaville

KOUASSI Kouakou Siméon, Professeur titulaire, Université de San-Pedro

BATCHANA Essohanam, Professeur titulaire, Université de Lomé

N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Université Marien N'gouabi de Brazzaville

DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

NGUE Emmanuel, Maître de conférences, Université de Yaoundé I

N'GUESSAN Mahomed Boubacar, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny

BA Idrissa, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop

KAMARA Adama, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop

ALLABA Djama Ignace, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny

DIARRASSOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

TOPPE Eckra Lath, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

M'BRA Kouakou Désiré, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

ISSN-L: 2958-2814

ISSN-P: 3006-306X

Comité de Lecture

BATCHANA Essohanam, Professeur titulaire, Université de Lomé
 N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Marien N'gouabi de Brazzaville
 CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop
 BA Idrissa, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop
 BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop
 GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches,
 DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 BRINDOUMI Atta Kouamé Jacob, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 DIARRASOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
 ALABA Djama Ignace, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
 DEDE Jean Charles, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara
 BAMBA Abdoulaye, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny
 BAKAYOKO Mamadou, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
 SANOGO Lamine Mamadou, Directeur de recherches, CNRST, Ouagadougou
 GOMA-THETHET Roal, Maître-Assistant, Université Marien N'gouabi de Brazzaville
 GBOCHO Roselyne, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara
 SEKA Jean-Baptiste, Maître-Assistant, Université Lorognon Guédé,
 SANOGO Tiantio, Maître-Assistante, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle
 ETTIEN N'doua Etienne, Maître-Assistant, Université Félix Houphouët-Boigny
 DJIGBE Sidjé Edwige Françoise, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara
 YAO Elisabeth, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara

Comité de rédaction

N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Marien N'gouabi de Brazzaville
 KONÉ Kpassigué Gilbert, Maître-Assistant, Histoire, Université Alassane Ouattara
 KONÉ Kiyali, Maître-Assistant, Histoire, Université Péléforo Gon Coulibaly
 BAKAYOKO Mamadou, Maître de Conférences, Philosophie, Université Alassane Ouattara
 OULAI Jean-Claude, Professeur titulaire, Communication, Université Alassane Ouattara
 MAMADOU Bamba, Maître-Assistant, Histoire, Université Alassane Ouattara
 TOPPE Eckra Lath, Professeur titulaire, Etudes Germaniques, Université Alassane Ouattara,
 ALLABA Djama Ignace, Maître de Conférences, Etudes Germaniques, Université Félix Houphouët-Boigny,
 KONAN Koffi Syntor, Maître de Conférences, Espagnol, Université Alassane Ouattara
 SIDIBÉ Moussa, Maître de Conférences, Lettres Modernes, Université Alassane Ouattara
 ASSUÉ Yao Jean-Aimé, Maître de Conférences, Géographie, Université Alassane Ouattara
 KAZON Diescieu Aubin Sylvere, Maître de Conférences, Criminologie, Université Félix Houphouët-Boigny
 MEITÉ Ben Soualiouo, Maître de Conférences, Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny
 BALDÉ Yoro Mamadou, Maître-Assistant, FASTEF, Université Cheikh Anta Diop de Dakar
 MAWA Miraille-Clémence, Chargée de cours, Université de Bamenda

Contacts

Site web: <https://revue.akiri-uao.org/>

E-mail : revueakiri@gmail.com

Tél. : + 225 0748045267 / 0708399420/ 0707371291

Indexations internationales :

Auré HAL : <https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/398946>

Mir@bel : <https://reseau-mirabel.info/revue/15150/Akiri>

Sjifactor: <http://sjifactor.com/passport.php?id=23334>

ORCID: <https://orcid.org/0009-0002-6794-1377>

AJOL: <https://www.ajol.info/index.php/akiri>

IPIndexing: [https://ipindexing.com/journal-details/AKIRI-\(Revue-des-sciences-humaines-et-sociales,-lettres,-langues-et-civilisations\)/2360](https://ipindexing.com/journal-details/AKIRI-(Revue-des-sciences-humaines-et-sociales,-lettres,-langues-et-civilisations)/2360)

OAJI: <http://oaji.net/journal-detail.html?number=14071>

Impact factor: SJIF 2026: 7.620

ISSN-L: 2958-2814

ISSN-P: 3006-306X

PRESENTATION DE LA REVUE AKIRI

Dans un environnement marqué par la croissance, sans cesse, des productions scientifiques, la diffusion et la promotion des acquis de la recherche deviennent un impératif pour les acteurs du monde scientifique. Perçues comme un patrimoine, un héritage à léguer aux générations futures, les productions scientifiques doivent briser les barrières et les frontières afin d'être facilement accessibles à tous.

Ainsi, s'inscrivant dans la dynamique du temps et de l'espace, la revue « **AKIRI** » se présente comme un outil de promotion et de diffusion des résultats des recherches des enseignants-chercheurs et chercheurs des universités et de centres de recherches de Côte d'Ivoire et d'ailleurs. Ce faisant, elle permettra aux enseignants-chercheurs et chercheurs de s'ouvrir davantage sur le monde extérieur à travers la diffusion de leurs productions intellectuelles et scientifiques.

AKIRI est une revue à parution trimestrielle de l'Unité de Formation et de Recherches (UFR) : Communication, Milieu et Société (CMS) de l'Université Alassane Ouattara. Elle publie les articles dans le domaine des Sciences humaines et sociales, Lettres, Langues et Civilisations. Sans toutefois être fermée, cette revue privilégie les contributions originales et pertinentes. Les textes doivent tenir compte de l'évolution des disciplines couvertes et respecter la ligne éditoriale de la revue. Ils doivent en outre être originaux et n'avoir pas fait l'objet d'une acceptation pour publication dans une autre revue à comité de lecture.

PROTOCOLE DE REDACTION DE LA REVUE AKIRI

La revue **AKIRI** n'accepte que des articles inédits et originaux dans diverses langues notamment en allemand, en anglais, en espagnol et en Français. Le manuscrit est remis à deux instructeurs, choisis en fonction de leurs compétences dans la discipline. Le secrétariat de la rédaction communique aux auteurs les observations formulées par le comité de lecture ainsi qu'une copie du rapport, si cela est nécessaire. Dans le cas où la publication de l'article est acceptée avec révisions, l'auteur dispose alors d'un délai raisonnable pour remettre la version définitive de son texte au secrétariat de la revue

Structure générale de l'article :

Le projet d'article doit être envoyé sous la forme d'un document Word, police Times New Roman, taille 12 et interligne 1,5 pour le corps de texte (sauf les notes de bas de page qui ont la taille 10 et les citations en retrait de 2 cm à gauche et à droite qui sont présentées en taille 11 avec interligne 1 ou simple). Le texte doit être justifié et ne doit pas excéder 18 pages. Le manuscrit doit comporter une introduction, un développement articulé, une conclusion et une bibliographie.

Présentation de l'article :

- Le titre de l'article (15 mots maximum) doit être clair et concis. De taille 14 pts gras, il doit être centré.
- Juste après le titre, l'auteur doit mentionner son identité (Prénom et NOM en gras et en taille 12), ses adresses (institution, e-mail, pays et téléphones en italique et en taille 11)
- Le résumé (200 mots au maximum) présenté en taille 10 pts ne doit pas être une reproduction de la conclusion du manuscrit. Il est donné à la fois en français et en anglais (abstract). Les mots-clés (05 au maximum, taille 10pts) sont donnés en français et en anglais (key words)
- Le texte doit être subdivisé selon le système décimal et ne doit pas dépasser 3 niveaux exemples : (1. - 1.1. - 1.2. ; 2. - 2.1. - 2.2. - 2.3. - 3. - 3.1. - 3.2. etc.)
- Les références des citations sont intégrées au texte comme suit : (L'initial du prénom suivi d'un point, nom de l'auteur avec l'initiale en majuscule, année de publication suivie de deux points, page à laquelle l'information a été prise). Ex : (A. Kouadio, 2000 : 15).
- La pagination en chiffre arabe apparaît en haut de page et centrée.
- Les citations courtes de 3 lignes au plus sont mises en guillemet français («...»), mais sans italique.

N.B. : Les caractères majuscules doivent être accentués. Exemple : État, À partir de ...

Références bibliographiques

Ne sont utilisées dans la bibliographie que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, zone titre, lieu de publication, zone éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté entre guillemets et celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une presse écrite est présenté en italique. Dans la zone éditeur, on indique la maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2^{nde} éd.).

Les références des sources d'archives, des sources orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

- Pour les sources orales, réaliser un tableau dont les colonnes comportent un numéro d'ordre, nom et prénoms des informateurs, la date et le lieu de l'entretien, la qualité et la profession des informateurs, son âge ou sa date de naissance et les principaux thèmes abordés au cours des entretiens. Dans ce tableau, les noms des informateurs sont présentés en ordre alphabétique
- Pour les sources d'archives, il faut mentionner en toutes lettres, à la première occurrence, le lieu de conservation des documents suivi de l'abréviation entre parenthèses, la série et l'année. C'est l'abréviation qui est utilisée dans les occurrences suivantes :
Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire (A.N.C.I), 1EE28, 1899.
- Pour les ouvrages, on note le NOM et le prénom de l'auteur suivis de l'année de publication, du titre de l'ouvrage en italique, du lieu de publication, du nom de la société d'édition et du nombre de page.
Ex : LATTE Egue Jean-Michel, 2018, *L'histoire des Odzokru, peuple du sud de la Côte d'Ivoire, des origines au XIX^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 252 p.
- Pour les périodiques, le NOM et le(s) prénom(s) de l'auteur sont suivis de l'année de la publication, du titre de l'article entre guillemets, du nom du périodique en italique, du numéro du volume, du numéro du périodique dans le volume et des pages.
Ex : BAMBA Mamadou, 2022, « Les Dafing dans l'évolution économique et socio-culturelle de Bouaké, 1878-1939 », *NZASSA*, N°8, p.361-372.

NB : Les articles sont la propriété de la revue.

SOMMAIRE

LANGUES, LETTRES ET CIVILISATIONS

Anglais

1. **The Utopias of Toni Morrison's Paradise**
SORO Dolourou..... 1-11
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.1>
2. **Abjection and Desire: A Feminist Reading of Sarah Kane's Phaedra's Love and Eugene O'Neill's Mourning Becomes Electra**
Wandja Fatoumata TUO & Ouana Alassane SEKONGO..... 12-24
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.2>
3. **Émergence du sujet féminin et esthétique de l'oralité dans Their Eyes Were Watching God de Zora Neale Hurston**
Zié Bi Golé Eugène KOFFI & Bi Zoh Elisée GOLE..... 25-37
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.3>
4. **Black Renaissance and Baraka's Legacy**
Yao Katamatou Kouma..... 38-53
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.4>
5. **Influence des facteurs sociodidactiques sur l'enseignement et l'apprentissage de l'anglais : cas du lycée Soundjata Keïta**
Yacouba Boubacar TOURE..... 54-66
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.5>
6. **Remote sensing monitoring and assessment of oil pollution from 2015 to 2020 in the Gulf of Guinea: The case of the two Congos and the Cabinda region (Angola)**
Marius MASSALA MBINDZOUKOU..... 67-81
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.6>

Études hispaniques

7. **El "muro de la vergüenza" en Chambacú, corral de negros de Manuel Zapata Olivella: entre opresión y expresión de la libertad**
Bonzallé Hervé SAKOUM..... 82-94
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.7>

Lettres Modernes

8. **Le fragmentaire : les modalités d'un mécanisme dramaturgique du théâtre d'Aristide Tarnagda**
Kan Mathieu KOUASSI 95-109
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.8>
9. **Poétique de la migration et reconfiguration postcoloniale du roman africain francophone chez Maurice Bandaman**
Kagnon Brahim SANOGO..... 110-124
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.9>

- 10. Migration et développement local dans le roman africain francophone**
Koudougou Frédéric KONTOGOM..... 125-138
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.10>
- 11. Écrire, créer et diffuser le théâtre de commande d'intervention sociale**
ZAGRÉ Issa..... 139-154
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.11>
- 12. Le sacré au risque de la déconstruction ou le discours de la
« désédéification » dans galerie infernale de Jean-Marie Adiaffi**
Zana Karim SORO..... 155-168
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.12>
- 13. La pratique stylistique à l'œuvre dans « larmes en pleurs »,
extrait de la mère rouge de C. Marshall Kissy**
Aby Emmanuel AKADJÉ..... 169-182
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.13>
- 14. Quête de l'altérité et dialogue interculturel dans l'attentat
de Yasmina Khadra : se réconcilier au-delà des extrêmes
et des frontières identitaires ?**
Mamadou KONATE..... 183-196
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.14>

COMMUNICATION, SCIENCE DU LANGAGE, ARTS ET ARCHITECTURE

Sciences du langage et de la communication

- 15. Essai de sémantique des mots onomatopéiques et idéophoniques**
Koffi Joël KOUAKOU & Koffi Yéboua Vincent KOUASSI 197-210
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.15>
- 16. Les difficultés des situations de transfert en activités de langage
et lecture à l'école élémentaire**
Oumar DIA..... 211-231
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.16>
- 17. Débats citoyens et vie sociopolitique en Côte d'Ivoire
à l'ère du numérique**
Konan Zagoh Martial YAO & Olive-Martial Kokoi ASSEU 232-248
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.17>

Architecture & urbanisme

- 18. Planifier, aménager et bâtir des « villes en mouvements » au Sahel :
cas de la ville moyenne de Pouytenga au Burkina Faso**
Pougwendé Léandre GUIGMA..... 249-273
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.18>

SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Histoire

19. **Relire Cheikh Anta Diop : pour une critique historiographique de son assimilation à l'afrocentrisme**
Yves Victor NGONO..... 274-295
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.19>
20. **L'immigration libano-syrienne en AOF : des abords des Rivières du Sud à la constitution d'une diaspora robuste (XIX^e-XX^e siècles)**
Abdou Karim TANDJIGORA..... 296-316
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.20>
21. **L'histoire des Oubi, un peuple de l'ouest ivoirien peu connu, des origines à la période coloniale**
TOURE Tiegbe & GNETO Gbakre Jean-Patrice..... 317-330
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.21>
22. **Les arts plastiques contemporains burkinabè entre défis et survie**
Hyacinthe SANDWIDI, Adama TOURÉ & Patrick KABRÉ..... 331-348
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.22>
23. **Engagement des associations musulmanes dans la promotion du don de sang au Burkina Faso (1997-2025)**
Aboubakar Sidiki SEGDA & Adama KABORE..... 349-365
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.23>
24. **Désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) au Mozambique et en Côte d'Ivoire : une approche des mobilités post-conflit**
KOUASSI Tehua Maizan & KOUASSI Noël Zouzou..... 366-384
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.24>
25. **Les « choses-dieux » chez les peuples de l'Est du Cameroun : matérialité du sacré et ontologies religieuses**
Jeannette Sylvie PILO ATTA..... 385-405
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.25>
26. **La musique traditionnelle au Burkina Faso à l'épreuve des dynamiques sociales : cas de la musique des Lyèla de la Province du Sanguié**
Emmanuel BAYALA & Jean Célestin KY..... 406-420
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.26>
27. **La diplomatie culturelle de la Côte d'Ivoire (1959-2021) : genèse, recompositions et enjeux d'un soft power africain**
Amenan Félicité Nadège DJAHA & Bakary TRAORÉ..... 421-440
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.27>
28. **L'impact de la présence de l'école occidentale sur les institutions de formation traditionnelles chez les Djimini, 1903-1960**
Drissa COULIBALY..... 441-453
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.28>

- 29. Les confréries religieuses au Sénégal : un facteur de solidarité et de cohésion sociale**
Sadibou SEYDI..... 454-467
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.29>
- 30. L'État dans la gestion du hadj et du pèlerinage chrétien en Côte d'Ivoire**
Fatoumata BAMBA & Kiyali KONE..... 468-481
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.30>

Géographie

- 31. De l'eau impure à l'eau potable à Legaïn/Lallé dans la région du Mayo-Kebbi-Est au sud-ouest du Tchad**
BAYANG Sirbéle..... 482-495
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.31>
- 32. Analyse de l'engagement des populations dans la gestion des déchets plastiques sur les plages de la ville de Sassandra (Côte d'Ivoire)**
Youto Elodie Ama DOUBA..... 496-513
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.32>
- 33. Le marketing territorial, nouveau levier du développement territorial du département de Rufisque (Dakar/Sénégal)**
Moussa TAMBA, Abdourahmane Mbade SÈNE & Oumar SALL 514-530
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.33>
- 34. Évaluation des géopotentialités du département de Vavoua en faveur de la culture de l'anacarde à partir des SIG et l'analyse multicritère (AMC)**
Kopeh Jean-Louis ASSI..... 531-548
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.34>
- 35. La filière manioc : un levier d'autonomisation des femmes rurales dans la sous-préfecture de Djebonoua**
N'guessan Pascal KONAN, Watagaman Paul YEO,
Koffi Landry DIBY & Dhédé Paul Éric KOUAMÉ..... 549-564
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.35>
- 36. Filières d'approvisionnement et stratégies commerciales des produits alimentaires dans les marchés urbains de Ziguinchor (Sénégal)**
Yaya DIALLO, Djiby SOW, Sécou Omar DIEDHIOU & Oumar SY..... 565-582
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.36>
- 37. Perception des populations sur l'usage des passerelles piétonnes dans la ville de Bamako (Mali)**
Charles SAMAKE..... 583-598
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.37>
- 38. Récurrence des inondations à Bamako, impacts de l'aménagement de Diafaranako**
Adama SISSOKO & Moussa Mady KEITA..... 599-614
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.38>

- 39. La province gabonaise de la Nyanga comme espace-frontière :
logiques sociospatiales et mécanismes de la circulation des stupéfiants**
Poliny NDONG BEKA II & Joa-Méline MAGANGA BOUSSOUGOU..... 615-635
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.39>
- 40. Diagnostic de la gestion foncière dans le périurbain de Bouaké
(Centre Côte d'Ivoire)**
Konan Norbert Koffi..... 636-653
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.40>
- 41. Impacts de la qualité de l'eau sur la santé des ménages à Koro, Mali**
Abdoulaye TOGO & Abdou BALLO..... 654-668
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.41>
- 42. Scolarisation au primaire dans la région du Gontougo
au nord-est de la Côte d'Ivoire : déterminants et
perspectives pour une scolarisation durable**
Kouadio Franck Olivier YAO, Tozan ZAH Bi & Ané Landry TANO..... 669-685
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.42>
- 43. Les marchés périphériques dans la connection de l'hinterland
agricole et la métropole Yaoundé**
Fridolin Brice Nicolas ATEKOA MBARGA..... 686-702
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.43>
- 44. Variabilité climatique et environnementale et incidence des infections
paludéennes en milieu urbain sahélien : cas des districts de sante
de Maroua (Extrême-nord, Cameroun)**
Daniel Valérie BASKA TOUSSIA, Maurice NDIKWE DOURWE &
François GONGA..... 702-720
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.44>
- 45. Le programme de « villagisation » dans l'Unité-SOCAPALM d'Eseka,
au Cameroun : Dynamiques des acteurs, pratiques socio-spatiales
et effets induits**
MBOUHNOUM Philippe Alexandre Emmanuel & NDJOGUI Thomas-Eric 721-742
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.45>
- 46. Défis et perspectives de formation des femmes dans les instituts
éducatifs du Département de Botro (Côte d'Ivoire)**
Maxime YAPI..... 743-757
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.46>
- 47. Polarisation urbaine des nuisances environnementales.
Les bruits et les odeurs dans le Grand-Libreville (Gabon)**
Jean-Kevin Aimé TSIBA..... 758-779
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.47>
- 48. Vulnérabilité des quartiers urbains face aux risques d'érosion
à Dikodougou (Côte d'Ivoire)**
SORO Seydou Kadodjomon..... 780-792
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.48>

- 49. The Bororo community: From the Decline of Pastoralism to the Challenges of Socio-economic Reintegration**
Sylvain TCHAGUI & Umaru HASSAN BUBA..... 793-809
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.49>
- 50. Activités artisanales et crise de l'assainissement urbain à Dimbokro (Centre de la Côte d'Ivoire)**
N'guessan Arsène KOUADIO & Akissi Ketsia KOIDJO..... 810-825
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.50>
- Philosophie**
- 51. La crise identitaire et l'apport de solution cartésienne pour la valorisation du droit humanitaire**
Kouassi Luc N'GOTTA..... 826-842
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.51>
- 52. Gouvernance des ressources naturelles et conflits intercommunautaires au Tchad : cas des conflits agriculteurs-éleveurs dans la sous-préfecture de Bologo/Tandjile-ouest**
OLAME HOUMINA Patrice..... 843-860
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.52>
- 53. Penser l'IA comme science auxiliaire en médecine avec Claude Bernard**
Tiasvi Yao Raoul AGBAVON..... 861-873
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.53>
- 54. La politique de l'équilibre régional au Cameroun : peut-on sortir de la controverse ?**
Gilbert Hippolyte MBENDA TOUM..... 874-892
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.54>
- 55. Parole de l'Être comme authenticité ek-sistentielle du Da-sein**
Yao Wilfried N'GUESSAN..... 893-910
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.55>
- 56. Travail, identité et reconnaissance dans la société de l'automatisation**
Bi Naga Landry BOTTY..... 911-918
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.56>
- 57. Orpaillage artisanal et migrations en Afrique : entre quête existentielle, crise écologique et exigence écosophique**
Méfègbé MÉITÉ..... 919-932
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.57>
- 58. Hobbes et les crises foncières en Afrique : cas de la Côte d'Ivoire**
Kouadio Louis N'GUESSAN..... 933-948
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.58>
- 59. De l'évidence à la pluralité : l'avènement des géométries non-euclidiennes comme rupture épistémologique**
Moctarou BALDÉ..... 949-961
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.59>

- 60. Architecture et urbanisme de l'Égypte pharaonique :
modèles du développement durable pour la Côte d'Ivoire**
Konan Lazard KOUADIO..... 962-977
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.60>
- 61. La liberté de philosopher à l'épreuve de la religion :
l'exemple de Fichte et Forber**
Julien YABRE..... 978-991
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.61>
- Anthropologie et sociologie**
- 62. Conservation of vegetated green spaces in the municipality
of Ouagadougou by 2050**
Roséline KAMBOULÉ, Pounyala Awa OUOBA &
Kpemame DJANKARI..... 992-1005
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.62>
- 63. Analyse du fonctionnement des structures socio-éducatives
en mode décentralisé dans le cercle de Bougouni/Mali**
Youssef Kolon COULIBALY..... 1006-1020
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.63>
- 64. Usages sociaux des MILDA et bien-être des populations dans les
communautés rurales de côte d'ivoire : cas des populations de Djébonoua**
Kouakou Luc N'GOTTA & Koffi Dermane KOUAKOU..... 1021-1031
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.64>
- 65. « Travail des enfants dans le transport routier à Daloa :
cas des minibus » Centre-ouest Côte d'Ivoire**
Nawan Issouf OUATTARA & Issiaka KONE 1032-1047
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.65>
- 66. Propagation des discours haineux et éducation aux médias :
Responsabilité individuelle face au tribalisme et à
la cohésion sociale au Cameroun**
Paulette Mappi Dzukou..... 1048-1074
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.66>
- 67. L'accès par l'exception : Modélisation du processus de sécurisation
foncière des femmes en milieu rural ivoirien**
Walo Monique GRAH Epouse SARAKA..... 1075-1092
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.67>
- 68. Gouvernance informelle et expérience des usagers
face à l'absentéisme administratif dans le Gbêkê**
Zanga Aboudramane TOURÉ..... 1093-1107
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.68>
- 69. Savoirs endogènes, techniques innovantes et gestion des pathologies
du cacao : cas de Téapleu (ouest de la Côte d'Ivoire)**
Siaky Motihé KAMARA..... 1108-1125
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.69>

- 70. Assainissement productif et développement rural : analyse sociologique des enjeux économiques et environnementaux à Bouaflé**
 Jeannine Tchely GAUZE & YAPI Ellélé Aimé Marius..... 1126-1138
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.70>
- 71. Réseaux relationnels et recours maternels aux soins des enfants malnutris à Bouna (Côte d'Ivoire)**
 Kouassi Serge KOUADIO & Aka N'zi Jean-Vincent KOUA..... 1139-1151
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.71>
- 72. Violences sexuelles en Centrafrique : disparités sanitaires territoriales et résilience des survivantes**
 Kassinabin Diakaridia Frédéric SILUE & Aka N'zi Jean-Vincent KOUA...1152-1162
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.72>
- 73. Résistances et adaptations en contexte précaire : logiques de l'auto-emploi des jeunes conducteurs de taxis-motos à Bangui**
 Hyacinthe Anicet BEKPA..... 1163-1179
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.73>

Psychologie

- 74. Épisodes suicidaires en milieu universitaire : causes motivationnelles et stratégies de résilience chez un échantillon de huit étudiants de l'Université Félix Houphouët-Boigny**
 Kinanya Donatien TOURE, BA Néné TRAORE,
 KONE née YEO Lokotianwa Sali & Grace Daniella AMAKON..... 1180-1201
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.74>

Criminologie

- 75. Enjeux de pouvoir et Gestion de risques miniers dans la carrière de Kalukuluku, à Lubumbashi**
 MULUNDA TSHIEYA Lucien..... 1202-1217
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.75>

Science de l'éducation

- 76. Manifestations de la pédagogie active dans les pratiques ordinaires des enseignants en classe de géographie**
 Mamadou THIARE & Ismaila MBODJI..... 1218-1236
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.76>
- 77. Jeux sérieux et humanité numérique : Vers une éducation contextualisée en Afrique**
 THIAM Aboubekr, MAIGA Alhoudourou,
 DIOP Alassane & HOTTE Richard..... 1237-1252
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.77>
- 78. Les obstacles de l'introduction des langues nationales dans le système éducatif formel au Tchad »**
 Ali Moussa & Ousmane Hassane Ousmane..... 1253-1270
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.78>

- 79. Approche inclusive et différenciation pédagogique pour les apprenants de l'école primaire burkinabè présentant un bégaiement**
Dasmané MOGMENGA, Oumou DIALLO &
Wenkuuni Désiré POUDIOUGO..... 1271-1284
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.79>

Sciences juridiques et politiques

- 80. Les dynamiques des migrations climatiques en Afrique**
Saad CHAFIK..... 1285-1303
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.80>

L'immigration libano-syrienne en AOF : des abords des Rivières du Sud à la constitution d'une diaspora robuste (XIX^e-XX^e siècles)

Abdou Karim TANDJIGORA

*Maître-Assistant,
Département d'histoire,
Université Cheikh Anta Diop,
Dakar - Sénégal,
Email : aktandjigora@gmail.com*

Date de soumission : 31-01-2026

Date de publication : 30-06-2026

Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.20>

Résumé

Les Libano-syriens sont héritiers des Phéniciens qui ont connu une certaine fluidité géographique à l'échelle de la Méditerranée durant toute la période de l'Antiquité. La diaspora formée en Afrique occidentale française (AOF) et qui s'est faite remarquer dans le commerce colonial durant toute la première moitié du XX^e siècle bénéficie donc d'une culture marchande ancienne. Les pionniers de l'immigration syro-libanaise étaient des agriculteurs de la soie. C'est par la force des choses qu'ils ont embrassé le métier de colporteur. Elle a été constituée par plusieurs vagues migratoires à partir de la fin du XIX^e siècle et a dû être résiliente pour se forger une place de choix dans les milieux économiques ouest-africains. Le parcours de ces immigrés libano-syriens n'a pas été un long fleuve tranquille, mais remarquable au regard de la réussite professionnelle la majorité d'entre eux quel que soit le motif de leur départ. Le texte a pour objectif de reconstituer l'histoire de leur immigration en la recordant avec celle de difficultés (politico-administratives, sociales...) et de leur résilience. La méthodologie mise en œuvre pour la réalisation de ce travail allie approches qualitative et quantitative en partant de sources archivistiques variées, d'une part, et de la littérature, de l'autre.

Mots clés : Afrique occidentale française, libano-syriens, immigration, étrangers, autorité coloniale.

Lebanese-Syrians immigrations to French West Africa: from the banks of the Southern Rivers to the formation of a robust diaspora (19th-20th centuries)

Abstract

The lebanese and Syrians are the heirs of the Phoenicians, who experienced a degree of geographical mobility throughout the Mediterranean during Antiquity. The diaspora formed in French West Africa (AOF), which distinguished itself in colonial trade during the first half of the 20th century, thus benefits from a long-standing mercantile culture. It was formed by several waves of migration beginning in the 19th century and had to be resilient to carve out a prominent place in West African economic circles. The journey of these Levantine immigrants was not always smooth sailing ; it was fraught with numerous obstacles of various kinds (administrative, political, social, etc.), but remarkable in terms of the professional success achieved by the majority of them, regardless of their reason for leaving their country. The text has set out to reconstruct the history of their immigration by linking it with history of difficulties (political, administrative, social, etc.) and their resilience. The methodology used to carry this work combines a qualitative and quantitative approach, drawing on a variety of archival sources and literature.

Keywords : French West Africa, Lebanese-Syrians, immigration, foreigners, colonial authority.

Introduction

Dans son étude intitulée *Les migrations internationales et leur réglementation*, L. Varlez (éd. 2000 : 293-690) donne de l'émigrant ou immigrant, la définition suivante : « Est émigrant ou immigrants, toute personne qui quitte son pays pour s'établir à l'étranger, soit d'une manière durable, soit en vue de satisfaire à des besoins jugés essentiels ». La dimension relative au changement d'espace, tout comme la durée consacrée à ce changement détermine si l'on est en situation migratoire ou dans les diverses autres formes de mobilités (tourisme, excursion, pèlerinage, exploration, etc.).

La mobilité libano-syrienne ici étudiée s'inscrit bien dans la catégorie de la migration tant elle correspond, du point de vue temporel comme spatial aux critères en les lesquels les spécialistes reconnaissent les indices du phénomène migratoire (V. Piché, S. Coulibaly et J. Grégory, 1980 b : 36). Le Haut-commissaire français en Syrie et au Liban ne dit pas le contraire. En effet, dans l'article de l'arrêté n° 2975 du 4 décembre 1924, il formule sa perception de l'émigration pour les autorités en ces termes :

Est considéré comme émigrant tout habitant de la Syrie et du Liban qui quitte son pays dans le but de chercher du travail, ou qui accompagne ou va rejoindre soit son conjoint, ses ascendants ou descendants, soit ses frères et sœurs, ses oncles et tantes, neveux ou mères, déjà émigrés dans le même but, ou qui retourne, dans les mêmes conditions, dans le pays où il a déjà précédemment émigré¹.

Au-delà de l'intelligence propre que les autorités mandataires françaises – puisque c'est d'eux qu'il s'agit – ont de l'émigration en Syrie et au Liban, on y décèle la dimension que revêt le phénomène et son caractère ancien. Le phénomène migratoire moderne dans ces deux pays est largement antérieur au mandat de la France. La présence précoce des Libano-Syriens en Afrique occidentale française (AOF) en la preuve.

À la fin du XIX^e siècle, un nombre déjà assez important quittaient le Liban et la Syrie pour l'Amérique du Nord et même pour sa partie latine, transitant par Marseille, mais aussi par le Havre ; des escales importantes que Céline Regnard (éd. 2022 : 37-101) a étudiées. Au même moment, l'on remarque la présence de rescapés de cette aventure américaine en Afrique occidentale française, soit parce que leurs ressources sont insuffisantes pour supporter les coûts de l'aventure, soit ils ont renoncé à effectuer une longue traversée de l'Atlantique². Les déterminants de cette émigration proche-orientale sont multiples : d'ordre socio-économique,

¹ ANS, 21G 23, Échange de lettres n° 10, le Haut-commissaire de la République française au président du Conseil de la République syrienne, 1924.

² Archives nationales du Sénégal (ANS), 10F14, « Rapport sur l'immigration syrienne et libanaise en Afrique occidentale française », 1938.

en relation avec la précarité des conditions socio-économiques des habitants de ces pays et la crise de la soie ; d'ordre politique, en rapport avec les influences géopolitiques régionales et la persécution de l'Empire ottoman contre des chrétiens ; d'ordre religieux, liés aux tensions entre différentes communautés, notamment Druzes et Maronites (A. Ismaïl, 1958 : 78) ; et enfin, d'ordre psychologique, liés au succès des premiers émigrés qui ne dissimulent pas leur réussite à leur retour au pays.

L'Émigration Libano-Syrienne en AOF a débuté vers la fin du XIX^e siècle. Les premiers arrivants se concentrèrent dans Rivières du Sud – correspondant actuellement, essentiellement, à l'actuelle Guinée – qui représentait était un important espace commercial fréquenté par plusieurs puissances européennes (Portugais et Espagnols d'abord, Hollandais, Anglais et Français ensuite). À partir de cet espace déjà réputé pour le commerce entre nations se développe relativement rapidement l'aventure Libano-syrienne en AOF. Pour Jean-Gabriel Desbordes (éd. 1938 : 17-19), l'effectif des Libano-syriens en AOF passe de 361 en 1904 à 1018 en 1913. Ce chiffre augmente davantage au lendemain de la Première Guerre mondiale grâce à la reconfiguration géopolitique du Moyen-Orient avec à la clé le délaissement du Jabal Amal (Sud-Liban) sans oublier la mise en exécution du projet d'exploitation de l'AOF voir le projet de Albert Sarraut. On assiste dès lors à l'arrivée d'importants contingents en Guinée française d'abord, puis au Sénégal (A. B. Nouhou, 2012 : 135-151). Cette communauté libano-syrienne en AOF est composée de plusieurs groupements socioreligieux : chrétiens (maronites, Grecs catholiques) musulmans (sunnites, chiïtes, druzes). Les Archives nationales du Sénégal procurent des données statistiques assez éloquentes pour saisir l'ampleur relative du phénomène³. Au fil des années, l'administration coloniale prend des mesures pour règlementer et limiter leurs flux en direction des différentes colonies de la fédération. La presse coloniale après avoir fait un certain temps la propagande de leur installation joua un rôle similaire pour stopper l'accroissement de leur effectif.

On a souvent reproché aux Libano-syriens d'avoir noyé en Afrique occidentale française le petit commerçant français ; d'avoir repoussé dans l'intérieur, hors des centres commerciaux importants, le commerçant ou traitant indigène. Depuis, la question de l'immigration libano-syrienne n'a fait que de se poser davantage dans les travaux (B. Labaki, 1993 ; A. Jouve, 1993 ; T. Souha, 1995 ; B. Albert, 2005 ; C. Julien, 2017 ; Charnay Julien, 2018. Le corpus est relativement dense même s'il existe encore des questions d'une grande importance dont la

³ ANS, 10F14, « Rapport sur l'immigration syrienne et libanaise... », *op. cit.*

l'analyse et la compréhension peuvent être soit revues, soit renforcées ; je songe aux difficultés professionnelles, sociales et administratives de cette diaspora.

Nous avons volontiers fondé ce travail sur l'exploitation des documents d'archives (les Archives nationales du Sénégal) en partant du constat que la littérature savante existante ne repose pas sur une exploitation élargie des sources administratives coloniales consacrées à l'immigration extra-européenne en AOF.

1. Les déterminants de l'émigration libano-syrienne

1.1. Les déterminants socioéconomiques

Les causes d'ordre économique sont au premier rang. Le retour de certains émigrés de séjour de AOF est remarquable au regard de l'amélioration de leur niveau de vie et de leur capacité à réinvestir leurs gains au pays. Ils étaient devenus du coup, indirectement, des agents de propagande en faveur de l'émigration vers les colonies de l'AOF qu'ils considèrent désormais comme une « Terre de Richesse »⁴. Ce qui entraîne un afflux soudain et croissant vers l'AOF. Le récapitulatif effectué sur la base d'informations recueillies dans les correspondances donne à voir que la main-d'œuvre au Liban était de 203 927 travailleurs en 1937 contre 309 525 pour l'année 1913. L'on constate ainsi qu'en seulement deux décennies (1913-1937), l'effectif de travailleurs a diminué de 105 598, soit une chute d'un peu plus du tiers. Cette réalité est attribuée à la crise dans l'industrie séricicole qui connaît une régression dans la seconde moitié du XIX^e siècle à cause de l'effondrement des prix mondiaux dans les années 1880 et l'introduction de la soie artificielle (E. Longuenesse et alii, 1986 : 17-27) puis « une décadence générale » entre 1935 et 1945 à cause de l'importance du grainage libanais (M. Févret, 1949 : 341-362). Beaucoup d'ouvriers dans ce secteur n'avaient qu'un emploi saisonnier et ce qui entraîne la migration de nombreux Libanais confrontés au chômage⁵.

Pour ce qui est de la Syrie, le gouverneur général William Ponty a ordonné de par une lettre en date du 1^{er} mars 1911⁶, de mener une enquête afin de saisir les causes réelles de l'émigration de la population de ce pays en direction de l'AOF ; il a confié la mission à M. Poulet, Secrétaire général de la Guinée française. Le rapport dressé par ce dernier associe l'émigration syrienne à deux facteurs principaux : ce qu'il appelle, d'une part, « la rapide croissance de la population extrêmement prolifique sur une terre pauvre contrastant avec le manque total de ressource et, d'autre part, les problèmes de « l'utilisation de la main-d'œuvre dans un pays sans culture et

⁴ ANS, 21G61, Questions spécialement relatives à l'immigration libano-syrienne, 1936-1938 ; 1943-1945.

⁵ Idem.

⁶ ANS, 10F14, versement 17, « Rapport sur l'immigration syrienne et libanaise en Afrique occidentale française, 1924-1932 ».

sans industrie»⁷. Les raisons démographiques avancées, illustrées l'usage de « rapide croissance » ou « population extrêmement prolifique » ne sont pas corroborées par les données de l'Annuaire statistique de la Société des Nations (SDN)⁸. On remarque que la Syrie et le Liban couvrent respectivement une superficie de 185 180 km² pour la Syrie et de 10 450 km² pour 3 200 000 habitants environ⁹. Le rapport entre le total de la population et la superficie donne une densité moyenne de 16 habitants au km² ; les densités inférieures à 30 habitants au kilomètre carré sont généralement faibles si l'on se fie aux travaux des géographes (C. Mignon, 1998 : 9-15). La Syrie et le Liban ne sont donc pas de pays peuplés d'après cette statistique de la SDN (Société des Nations). En revanche, l'arriération économique des deux pays, traduite par le manque de ressources et des structures économiques, fait de ces pays des bassins potentiels de chômage de masse, et encore d'émigration.

1.2. Le conflit religio-communautaire

Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, de graves tensions ont opposé les Druzes et les chrétiens maronites ; une tension interreligieuse qui s'est soldée par des dizaines de milliers de victimes notamment parmi ces derniers. Le harcèlement exercé par la communauté druze exhorta à la fuite beaucoup de maronites. La France, diplomatiquement impliquée dans le règlement de cette confrontation, avait encouragé, à partir des années 1860-1880, l'émigration des chrétiens maronites vers les États-Unis, Canada, Brésil. Notons que c'est à partir de ce tournant que quelques Libano-syriens, embarqués à Marseille pour ces destinations, ont atterri en Afrique occidentale.

1.3. L'instabilité politico-diplomatique de la Syrie

Dans les années 1930, la politique syrienne s'est trouvée dominée par la question du traité franco-syrien. En décembre 1936¹⁰ le parlement de Damas en avait voté la ratification à l'unanimité des députés présents, soit 81 des votants¹¹. Par la suite, diverses circonstances politiques ou techniques n'ont pas permis au parlement français d'aborder la question syrienne, de sorte que la ratification du traité par ce parlement est suspendue. Cette situation installe un climat de révolte et d'instabilité en Syrie avec risque d'embrasement de tout le Proche-Orient (C. Buffet, 1992 : 55-63).

⁷ ANS, 10F14, versement 17, « Rapport sur l'immigration syrienne et libanaise en Afrique occidentale française, 1924-1932 ».

⁸ Annuaire statistique de la Société des Nations (SDN), 1937-1938/Statistical Year-Book of the League of Nations, Genève, série de publications de la Société des Nations, 1938.

⁹ Idem.

¹⁰ Rapport à la Société des Nations sur la situation de la Syrie et du Liban, Paris, Imprimerie nationale, 1938, 242 p.

¹¹ Rapport à la Société des Nations sur la situation de la Syrie et du Liban, *op. cit.*

En effet, le traité franco-syrien prévoit entre la signature et la mise en application, subordonnée à l'accès de la Société des Nations, une période de trois ans. Le gouvernement français fait connaître au gouvernement syrien qu'il n'entend pas prendre prétexte du retard survenu dans la procédure de ratification, pour ralentir la Syrie vers l'indépendance. Au cours d'une conférence, en août 1937, les représentants des deux États du Liban et de la Syrie se sont mis d'accord sur le principe d'administration douanière séparée, tout en souhaitant que les modalités d'application de ce principe ne portent pas préjudice aux relations économiques étroites établies entre les deux pays. Plusieurs problèmes relatifs ont été évoqués lors d'un échange de lettres entre Djemil Mardan le président du Conseil des ministres de la Syrie (Djemil Mardam) et M. Terssan, sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères. Par exemple, évoquant la question du flux migratoire, on disait que « l'importance de ce mouvement est commandée par l'état de misère qui règne actuellement en Orient et par crainte de troubles qui menaceraient dangereusement le Proche Orient et dans la Palestine¹² ». Le rapport entre la situation politico-diplomatique et le phénomène migratoire ne ressort pas quand on aborde la question des facteurs de l'émigration dans cette région, pourtant il est important dans l'explication des flux migratoires, notamment dans les années 1930, durant l'épisode de lutte pour l'indépendance vis-à-vis de la France.

2. La forte croissance de l'immigration libano-syrienne et leur processus d'intégration.

2.1. L'accroissement rapide des effectifs en AOF

Nous distinguons une double allure dans la croissance des effectifs de Libano-syriens en AOF : une première que l'on peut situer entre la fin du XIX^e siècle et le début de la Grande Guerre, puis une deuxième qui commence à partir de la fin de la guerre. Le premier libano-syrien venu en Afrique occidentale est notamment un Libanais qui atterrit au Soudan et débarqué au Soudan en 1889 (B. Labaki, 1993 : 91-112). L'année suivante, selon le même auteur, c'est au tour de Conakry (Guinée française) d'en accueillir un ; puis au dix-huit en 1897 contre un pour le Sénégal. Ainsi, chaque année, un petit nombre de commerçants quitte le Levant pour l'Afrique occidentale française qu'ils désignent sous le vocable de « Pays neufs »¹³, dans l'espoir de faire fortune par le travail ou en entreprenant une affaire commerciale.

¹² Rapport à la Société des Nations sur la situation de la Syrie et du Liban, op. cit.

¹³ ANS, 21G61, versement 17, « Questions spécialement relatives à l'immigration libano-syrienne », Lettre du Gouverneur général de l'Afrique-occidentale française à monsieur le commissaire aux colonies, Dakar 6 décembre 1943.

Marchands ambulants pour la plupart, ils ne tardèrent pas à se répandre à l'intérieur de la colonie. Leur nombre augmente chaque année davantage, concurrençant dangereusement les « petits blancs mange-mil » – petits commerçants européens – tant à travers la modicité de leurs besoins matériels que de par leurs pratiques en affaires : ils ont peu ou pas de frais d'installations ; ils ne sont pas découragés par les bénéfices minimes. Par ailleurs, ils développent une grande solidarité au sein de la communauté ce qui permet de ressourcer facilement et de parrainer des entreprises naissantes au profit des nouveaux arrivants. La proximité avec les populations locales et surtout la culture entrepreneuriale héritée des Phéniciens dont ils sont les descendants ont beaucoup contribué à leur réussite en Afrique occidentale française. En revanche, on leur reproche d'employer des pratiques prohibées pour se faire de bonnes marges : usage de faux poids ou de fausses mesures, pratique de l'usure, remise dans les circuits (commerciaux) de produits dont les dates de péremption sont dépassées, etc. (Tandjigora, 2010 : 271-285).

Les grosses firmes commerciales françaises (CFAO, SCOA, NOSOCO, Unilever, Maurel & Prom, Maurel & Frères, Déves & Chaumet, Alminko, Peyrissac, Chavanel, etc.) communément appelées « maisons de commerce » utilisaient les nouveaux venus, quelques-unes s'approprièrent même leurs procédés non sans protester contre le préjudice porté contre les petits commerçants blancs. Le Levantin lui sert d'abord de revendeur à qui accorde aussi un crédit pour ses campagnes dans l'hinterland.

Tableau 1 : Population libanaise en AOF de 1898 à 1913

Pays	Année	1889	1892	1897	1898	1900	1904	1907	1908	1909	1913
Sénégal		ND	ND	1	ND	99	101	ND	281	384	1 016
Guinée		ND	1	18	150	163	260	477	554	697	ND
Soudan		1	ND	ND	ND	14	ND	ND	16	ND	ND
Côte d'Ivoire							ND	ND	3	ND	ND
Dahomey		ND	ND	ND	ND	ND	ND	8	10	8	ND
Niger		ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	1	1	ND
Mauritanie		ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	2	ND	ND
TOTAL		1	1	19	150	276	361	485	867	1 090	1 016

Boutros Labaki, 1993, L'émigration libanaise en Afrique occidentale subsaharienne, Revue européenne des migrations internationales, vol. 9, n° 2, p. 91-112.

On s'aperçoit que plusieurs cages ne sont pas renseignées (ND = non déterminé), néanmoins la tendance générale se dégage avec un accroissement annuel des effectifs de Libano-syriens débarquant en Afrique année après année, avec la Guinée qui était la destination la plus importante, devant le Sénégal. Les Rivières du Sud qui deviennent Guinée française en 1891

était l'espace économique plus important de la seconde moitié du XIX^e siècle ; elles concentraient l'essentiel des activités commerciales françaises jusqu'à la veille de la Grande Guerre, et étaient le premier pôle d'attraction. Le Sénégal recevait aussi de forts contingents, et commençait à concurrencer sérieusement la Guinée à partir de la Grande Guerre à la faveur de l'explosion de la culture de l'arachide. La Guinée française était plutôt riche en caoutchouc naturel. Toutefois, en y regardant de près, l'absence de donnée concerne assez souvent les pays à faible commerce que de faibles volumes commerciaux, comparés bien sûr à la Guinée ou au Sénégal. En revanche, en dépit de la concentration remarquable sur les deux pays, toutes les colonies de l'espace fédéral disposent de leurs contingents d'immigrants libano-syriens dont l'effectif grimpe d'année en année.

La croissance des effectifs de la communauté levantine s'effectue conjointement avec le développement du volume de leurs affaires aussi bien pour les produits premiers destinés à l'exportation (arachides, cola) que pour les produits importés de consommation courante (alimentation, matériaux de construction, tissus, outils, combustibles, etc.). En 1918, le gouverneur général Angoulvant, se fondant sur des informations livrées par la Direction générale des services économiques, signale au département ministériel la menace que représente le développement du commerce syro-libanais depuis 1914. Au 1^{er} août 1914, faisait-il observer, les maisons de commerce françaises possédaient en AOF 1714 comptoirs, les maisons étrangères quant à elles étaient au nombre de 746. En mars 1918 le nombre des comptoirs français n'était plus 1405, pendant ce temps, les comptoirs étrangers ont remarquablement augmenté avec précisément 111 nouveaux établissements en plus, dont 72 Syriens¹⁴.

Dans l'entre-deux-guerres, on assiste à une accélération de leur présence en AOF. Ce n'est qu'au lendemain de la Grande Guerre que leur implantation commence à devenir numériquement plus significative. Dans son rapport à la SDN pour l'année 1934, M. de Martel¹⁵, Haut-commissaire de la République en Syrie, constate que « l'Afrique occidentale française, où les Syriens sont maîtres d'une grande partie du petit commerce, attire un grand nombre d'immigrants, en grande majorité des Libanais¹⁶ ». Le profit généré par cette

¹⁴ ANS, 10F14, « Rapport sur l'immigration syrienne et libanaise en Afrique occidentale française », *op.cit.*

¹⁵ ANS, 10F/14, Versement 17, Dossier immigration 1935-1936.

¹⁶ À partir de 1920, à la faveur du Mandat de la SDN, la France avait fusionné le Liban et de la Syrie en un seul territoire qu'elle dénomma, officiellement, « la Grande Syrie ».

immigration a produit de l'émulation dans les régions de départ ; conséquence, nombreux sont à leur tour tentés par l'aventure africaine¹⁷.

On note un plus grand flux de Libano-syriens surtout au Sénégal, notamment dans la circonscription de Dakar, mais également dans les escales de l'intérieur de la colonie. Par exemple, la présence permanente des succursales des maisons de commerce sur l'axe de Kayes (Soudan français) à Bakel (Haut-Sénégal) a accru le volume des échanges et le nombre des commerçants libano-syriens qui opèrent dans cette zone¹⁸. Dans le courant des années 1930, l'on est passé de deux (en 1935) à cinq en 1936 et à quinze en 1937.

Ils sont aussi dans d'autres colonies du groupe, mais en effectifs sont faibles. Par contre, le mouvement des entrées et des sorties au port Dakar (embarquements/débarquements) est remarquable. Les statistiques de 1921 à 1934 indiquent un total de 2 979 entrées, supérieur au total des sorties. Seules les années 1927-1928 et 1931-1932 ont comporté un excédent des départs sur les arrivées¹⁹. Pour les années 1933, 1934 et 1935 les arrivées et les départs à partir du port de Dakar s'établissent comme suit :

Tableau 2 : Arrivées et départs de Libano-syriens à partir du port de Dakar entre 1933 et 1935

	1933	1934	1935	Total
Arrivées	436	591	860	1887
Départs	304	462	669	1435

Source : ANS, 10F14, versement 17, Direction générale des services économiques, lettre 359 S.E./9 du 08 octobre 1935).

Ces statistiques nous enseignent, contrairement à ce que l'on peut penser, que la communauté Libano-syrienne était en perpétuel mouvement ; les sorties enregistrées étaient tout aussi importantes que les entrées, même si le rapport était l'avantage des entrées. Toutefois, les documents consultés ne nous ont pas permis de savoir vers quelles destinations précises retrouvent les sujets du départ. Est-ce des départs définitifs ou de simples mouvements pendulaires entre le pays d'origine et les colonies de l'AOF ? Est-ce des départs ou de simples changements de domicile à l'intérieur même de la fédération ?

La croissance importante de l'immigration libano-syrienne est liée aussi à la campagne menée par certains commerçants français dans divers journaux et revues qui favorisèrent une arrivée massive de ces derniers en AOF. D'après une note de Jean Paillard²⁰, dans certaines régions de la colonie du Sénégal, il eut jusqu'à 10 ou 15 Syriens pour un (commerçant) français. À Thiès,

¹⁷ ANS, 10F14, versement 17, Direction générale des services économiques, lettre 359 S.E./9 du 08 octobre 1935).

¹⁸ ANS, 2G36/78, rapport politique annuel, 1936, *op.cit.* 2G37/88, Cercle de Bakel, rapport politique annuel, 1937.

¹⁹ Idem.

²⁰ ANS, 10F14, versement 17, Affaires étrangères,

par exemple, pour cinq commerçants français, on comptait 265 Syriens ; à Diourbel, on note une douzaine de traitants blancs pour 300 Syriens²¹.

Dans une des correspondances du président de la Chambre de commerce de Dakar, J. L. Turbe, nous pouvons estimer l'évolution des statistiques des étrangers au travers des informations fournies par les recensements généraux au sujet de la composition de la population du Sénégal sans la circonscription de Dakar²².

Turbe affirme dans sa lettre que la majeure partie de ces étrangers sont Libano-syriens. Ce qui est certain est qu'entre 1926 et 1934, soit sur huit ans, nous avons une augmentation de près de 78 % de la population d'origine étrangère. Au regard de la population totale du Sénégal dans les années 1920 et 1930 – située autour de 1 100 000 à 1 700 000 habitants par les enquêtes démographiques de R. Rousseau (1929 : 399-403) et les données de la Verrière (1965 : 26) – le chiffre des étrangers semble insignifiant. La population de l'AOF était estimée aux environs de 13 641 611 en 1926 (G. Arnaud, 1928 : 188-189). Toutefois, du point de vue de l'activité, il y a bien une forme d'« invasion commerciale ». C'est en tout cas ce que semble admettre le président de la Chambre de commerce de Rufisque dans sa correspondance du 2 août au lieutenant-gouverneur du Sénégal :

Tandis que le commerce européen réduisait son personnel, le nombre de ses installations, son train de vie..., on voyait ceux des commerçants étrangers s'étendre de plus en plus, à tel point qu'on peut dire sans crainte actuellement que tout le commerce de détail est entre leurs mains. Il en est ainsi dans les grands centres, comme dans les petites escales de l'intérieur. Il faut dire aussi tout le mal qui a été fait aux jeunes employés européens, aux employés indigènes des maisons de commerce, aux traitants des escales et de l'intérieur qui ont été chassés de leur emploi par cette invasion de commerçants syriens.²³

L'expansion levantine souvent relevée et inquiétant les autorités ne se limite pas qu'à la circonscription de Dakar ou à la seule colonie du Sénégal, elle semble plus générale. Il ne faut pas perdre de vue que d'autres colonies du groupe, dans le cadre de la spécialisation ont développé des cultures de rente également convoitées par la métropole. La Côte d'Ivoire, par exemple, prend de l'importance au côté du Sénégal en matière de production agricole et donc de volume commercial, à la faveur du développement de la culture du café et cacao où sont impliqués les Libano-syriens. Or l'activité de la communauté libano-syrienne se développe conjointement avec celle des cultures commerciales. Dans sa lettre au commissaire des

²¹ Idem.

²² ANS, Série F, Correspondance du président de la Chambre de commerce de Dakar au lieutenant-gouverneur du Sénégal, 20 août 1935.

²³ ANS, 10F14, versement 17, Correspondance du Président de la Chambre de Commerce de Rufisque au lieutenant-gouverneur du Sénégal, au sujet du dossier de la colonisation libano-syrienne 1939-1943.

colonies, le gouverneur général de l'AOF, Pierre Cournarie, indique que les Libano-syriens fixés sur le territoire de la fédération atteignent désormais un total d'environ 7 000 individus²⁴. En réalité, cet afflux concerne particulièrement la circonscription de Dakar, les colonies du Soudan et de la Côte d'Ivoire²⁵. Depuis 1937, il semble que l'immigration ait changé de caractère, elle est dans tous les cas accentués ; les inquiétudes qu'elle suscite chez les autorités aboutissent plus tard à l'adoption de mesures réglementaires sévères. Ce tableau ci-après donne les détails de l'immigration libano-syrienne en la décomposant selon pays d'origine, la destination, la confession, le sexe. Nous remarquons que l'absence de renseignements sur les colonies du Niger et de la Côte d'Ivoire. L'analyse repose sur les données de 1937.

Tableau 3 : Quelques détails sur l'immigration libano-syrienne en AOF (sauf Niger et Côte d'Ivoire)

Pays de destination	Libanais				Syriens			
	Chrétiens		Musulmans		Chrétiens		Musulmans	
	Hommes	Femmes-Enfants	Hommes	Femmes-Enfants	Hommes	Femmes-Enfants	Hommes	Femmes-Enfants
Guinée française	45	23	34	45	1	ND	ND	ND
Sénégal	372	218	444	203	17	5	8	9
Soudan français	79	50	21	5	9	ND	3	ND
Togo	3	ND	2	1	N D	ND	ND	ND

Source : ANS Affaires étrangères, sous série 10F14 Versement 17.

Durant la Seconde Guerre mondiale, au moment où beaucoup de commerçants français se voient contraints d'abandonner leurs intérêts en AOF par la suite de la mobilisation, leurs concurrents libano-syriens, exempts de toute obligation militaire, en profitent pour développer leurs activités commerciales. Par ailleurs, contrairement aux pays européens engagés dans la guerre, le Liban et la Syrie n'avaient pas de service militaire obligatoire nationalisé. Les Libano-syriens de l'AOF n'adhèrent pas à la politique de l'administration coloniale visant à créer une légion d'Orient. En somme, ils n'ont d'aucune manière participé à l'effort de guerre.

2.2. Procédés d'intégration

Si les Libano-syriens sont connus, surtout au départ, comme des intermédiaires ou relais entre les grandes firmes (Compagnie française de l'Afrique occidentale, Société commerciale de l'Ouest africain, Optorg, Unilever, Peyrissac, Maurel et Prom, Maurel et Frères, Vézia, Chavanel, etc.) et les consommateurs africains, notamment de l'hinterland, quelques-uns d'entre eux ont investi des capitaux, se créant une situation commerciale de choix. Le soutien

²⁴ ANS, 21G61, versement 17, Questions spécialement relatives à l'immigration libano-syrienne, 1943-1945, Lettre du Gouverneur général de l'Afrique-occidentale française à monsieur le commissaire aux colonies, Dakar 6 décembre 1943.

²⁵ ANS, 21G61, versement 17, Questions spécialement relatives à l'immigration libano-syrienne, *op. cit.*

des banques de crédit africaines a permis à certains de consolider leur position en AOF tandis que d'autres s'appuient sur le climat de solidarité créé au sein de la communauté depuis toujours : les Libano-syriens s'appuient mutuellement. Le nouvel arrivant trouve toujours en des « parents » plus ou moins proches déjà établis facilitant ainsi sa propre installation, il facilitera lui-même, à son tour, l'installation de futurs arrivants soit en ressourçant leur projet, soit en les employant au sein son entreprise. Leurs débuts sont donc facilités par la communauté avant que l'immigrant s'établisse à son compte. Les Libano-syriens assimilent la langue, adoptent selon le besoin un niveau de vie bas, puis s'installent dans un centre urbain et y emploient ses compatriotes.

Leur intégration soutenue par les sociétés commerciales (J. Fouquet, 1958 : 51), est facilitée par l'octroi de crédits aux populations souvent dans le besoin. Il s'en est d'ailleurs suivi d'une massification et la banalisation du prêt devenant un mode opératoire pour fidéliser. Le résultat de cette stratégie a été parfois fatal pour les représentants indigènes des grandes maisons : certains sont littéralement ruinés par la persistance de la pratique (S. Amin, 1969). En octroyant des crédits faciles (et même des primes²⁶) au paysan, à la seule condition de les rembourser en arachide, les Libano-syriens s'érigent en retour comme les destinataires privilégiés de la production arachidière indigène, et constituent progressivement des acteurs prépondérants de l'espace économique indigène où qu'il soit. L'histoire des Libano-syriens en AOF n'est pas qu'une histoire économique ou une histoire sociale de l'intégration, c'est aussi une histoire administrative relativement complexe sur fond de rivalité, parfois de dissension.

3. Le statut des Libano-syriens et les différentes mesures prises pour limiter leur immigration

3.1. Statut des Libano-syriens

Les conventions signées à Beyrouth et à Damas, successivement le 13 novembre 1936 et 22 décembre de la même année, ont donné les Traités franco-libanais et franco-syrien d'alliance (Xavier Baron, 2017). Elles n'entreront en vigueur qu'à la suite de l'admission du Liban et de la Syrie à la Société des Nations. Par conséquent, le statut international des deux États demeure tel que défini par la Déclaration de mandat du 24 juillet 1923. Dans un échange de lettres entre le Haut-Commissaire de la République française et le président du Conseil de la République syrienne et libanaise²⁷, il s'agit particulièrement des négociations d'une convention

²⁶ CINAM, « Le Fleuve, analyse de la sous-zone sarakholé », *Travaux de l'ORSTOM*, CINAM, Dakar, 1960.

²⁷ ANS, 21G/23, Correspondance n° 10 du Haut-Commissaire de la République française au président du Conseil de la République syrienne, Damas, le 22 décembre 1936.

d'établissement²⁸ entre les gouvernements français, syrien et libanais par rapport à l'établissement des ressortissants français en Syrie et au Liban, et inversement. Cela montre non seulement la dimension diplomatique de cette émigration libano-syrienne en AOF, mais aussi les rapports entre la France et ces États. En clair, en vertu de cette convention, le gouvernement français, sur son territoire – dont font partie les colonies de l'AOF – assure un traitement de faveur aux ressortissants syriens et libanais, et protège l'intégrité des personnes et des sociétés admises à s'établir y compris dans leurs colonies. Une des clauses de cette convention assure ceci : « ... En ce qui concerne l'accès et le séjour des ressortissants syriens et libanais bénéficieront dans les colonies françaises du traitement accordé aux ressortissants de la nation la plus favorisée²⁹ ». Donc, avec le mandat français, les ressortissants libanais et syriens bénéficient d'un traitement de faveur et sont privilégiés, en principe, par l'administration des colonies.

3.2. Les mesures administratives tendant à limiter leur entrée en AOF

L'installation des Libano-syriens n'a pas été un long fleuve tranquille. La question l'immigration libano-syrienne n'a jamais été totalement réglée, même au moment où la Syrie et le Liban étaient placés sous le mandat français par la Société des Nations. Cela signifie que la relation que le mandat établissait entre le mandataire français et les pays sous mandats ne conférait pas une totale liberté de circulation aux Libanais et aux Syriens dans les différents territoires même si elle garantissait la sécurité à ceux ayant autorisation de s'installer en AOF³⁰. L'on voit au travers de la réglementation adoptée que l'envie de s'installer des Libano-syriens contraste avec la volonté de l'autorité coloniale d'en limiter la portée. Et pour contrôler et limiter les flux des Libano-syriens diverses mesures administratives ont été prises en Afrique occidentale françaises, voire dans les autres colonies sous domination française. Le gouverneur Ballay prenait un arrêté, celui du 10 juillet 1897 visant sans distinction spéciale toutes les personnes arrivant dans les colonies. Les principales dispositions de cet arrêté étaient les suivantes :

- Obligation pour toute personne venant de l'extérieur de se présenter devant le commissaire de la police de Conakry, ou devant l'administrateur de son cercle d'accueil pour obtenir l'autorisation de débarquer dans la colonie. L'intéressé devrait être ramené

²⁸ ANS, 21G/23, Libano-Syriens et activité en A.O.F, 1937.

²⁹ ANS, 21G/23, Correspondance n° 10 du Haut-Commissaire de la République française, *ibid*.

³⁰ ANS, 21G142, Règlement sur l'administration et le séjour des étrangers en AOF, janvier 1938.

à bord du bâtiment sur lequel il avait pris place en [arrivant] et laissé à la charge du capitaine au cas où cette autorisation lui serait refusée³¹ ;

- Obligation, également, pour les étrangers désirant s'établir dans la colonie ou y résidant déjà, d'effectuer une déclaration de séjour.

En 1904, un projet de décret s'inspirant de la législation métropolitaine de la protection du travail fut soumis à l'examen du département par le gouverneur général de l'AOF. Les clauses semblent générales, mais en y regardant de près l'on peut se rendre compte que les Libano-syriens étaient ceux qui étaient visés par les mesures. Les points suivants du projet saisir l'enjeu des mesures prises :

- Tout étranger d'origine asiatique sera astreint à une déclaration de résidence appuyée d'un acte de naissance visé par le consul de France du pays d'origine et d'un certificat de l'autorité de son dernier domicile constatant que l'étranger n'a été frappé d'aucune condamnation pendant son séjour dans cette localité. Certificat visé par le consul de France et dont la date ne devra pas être antérieure de plus de six mois à celle de l'arrivée du titulaire dans la colonie ;
- un registre d'immatriculation des étrangers d'origine asiatique sera tenu dans des postes de commissariats, un extrait en sera délivré aux intéressés moyennant le paiement d'un droit de cinquante francs ;
- un délai de six mois est accordé aux étrangers pour se conformer à cette prescription ;
- l'étranger expulsé ou interdit, qui rentrerait à la colonie sera condamné à un ou six mois d'emprisonnement et embarqué à l'expiration de sa peine.

En 1915, le gouverneur de la Guinée, Émile Peuvergne, imposa à tous les étrangers de nouvelles formalités. En effet, la concurrence des traitants syriens devenant de plus en plus dangereuse pour le petit et moyen commerce de la colonie, il favorise la mise en place de nouveaux projets d'arrêtés qui seront étudiés par l'administrateur de la Guinée. Dans sa lettre de transmission, il signait une fois de plus les doléances du commerce français à la l'endroit des Syriens :

Leurs concurrents européens leur reprochent leur rapacité, leur manque de dignité, leur tendance à se soustraire au contrôle de l'autorité et surtout leur mauvaise foi, leurs pratiques frauduleuses qui leur permettent un produit moins cher qu'ils ne l'ont acheté, enfin le préjudice qu'ils causent à la colonie en exploitant sans jamais la faire bénéficier de leurs gains et le danger qu'ils constituent pour les petits négociants français et même les traitants indigènes.³²

³¹ ANS, 10F/14, versement 17, Réglementation de l'immigration syrienne de 1896 à aout 1914.

³² ANS, 10F14, versement 17, Réglementation de l'immigration syrienne de 1896 à aout 1914.

Des prescriptions financières sont également entreprises contre eux, sans doute en vue de les affaiblir dans la concurrence qui les oppose aux commerçants français. Une taxe annuelle de 360 francs est imposée aux non-allocataires de patente contre 120 francs pour les attributaires. Dans une note du 29 juillet 1918, le Comité central syrien proteste contre les mesures envisagées par le gouverneur général Angoulvant et expose son exaspération par rapport au procès qui leur est fait en AOF.

Avant la guerre, on reprochait à ceux-ci une concurrence déloyale, la mauvaise foi dans les affaires ; depuis, on leur reproche de prendre la place des Français mobilisés et de ne pas faire leur devoir militaire. La vérité est que le colon, habitué à une sorte de dictature commerciale, à vue dans le syrien un gêneur... que la prospérité de l'A.O.F est due principalement à l'élément syrien qui a pénétré commercialement la colonie, pris contact avec l'indigène, comptant la marchandise importée de France et contribue à créer le jeu l'offre et de la demande.³³

Dans les années 1920, la position de l'Administration coloniale à propos de l'immigration libano-syrienne n'est plus ambiguë, on n'emploie plus le terme « asiatique » – bien que l'on sache qu'ils adressaient à eux – on parle sans détour des « Libano-syriens » qui ne doivent pas « s'embarquer pour la côte d'Afrique qu'après s'être assurés d'un emploi certain chez un commerçant déjà installé à la colonie, [sinon ils doivent disposer] d'un capital suffisant qui leur permettra de s'établir eux-mêmes ». Tel était, au début de 1924, l'état de la question de l'immigration syrienne en AOF. Les mesures n'entament pas l'accélération de l'immigration libano-syrienne. La prise de conscience des effets bénins des mesures prises contre eux, ajoutée la relativité du soutien provenant de leurs compatriotes déjà installés dans la colonie, a poussé l'administrateur colonial à craindre que cette immigration ne tombe à la charge des budgets locaux. C'est alors que le gouverneur général de l'AOF saisit le Département d'un projet de décret contenant une nouvelle réglementation de l'immigration étrangère dans les diverses colonies du groupe ; celle-ci devait s'appliquer à tous les immigrants étrangers. Dans les faits, elle s'adresse surtout aux immigrants libano-syriens dont la grande majorité était originaire de l'État du « Grand Liban »³⁴.

Le tableau ci-dessous nous informe sur la croissance du dynamisme du commerce des différentes communautés au travers du nombre des enregistrées durant les années 1921, 1926, 1931 et 1935.

³³ ANS, 10F14, versement 17, Réglementation de l'immigration syrienne de 1914 à 1918.

³⁴ ANS, 10F14, Note relative à l'immigration libano-syrienne en AOF au cours de l'année 1935.

Tableau 5 : Statistique des patentes enregistrées durant les années 1921, 1926, 1931 et 1935.

Années	Français	Libano-syriens
1921	642	357
1926	705	643
1931	791	1019
1935	836	1095

Source : ANS, 10F14, Note relative à l'immigration libano-syrienne en AOF au cours de l'année 1935.

D'après une note relative à l'immigration libano-syrienne en AOF en date de 1935, les patentés Libano-syriens sont dans la proportion de 123 % des patentés français, de 56 % des patentés indigènes³⁵, de plus de 27 % du nombre total des patentés. En 1937, cette situation provoque à nouveau les protestations des Groupements économiques et professionnels français débouchant sur la prise de nouvelles mesures³⁶ telle, entre autre, l'obligation pour tout nouvel arrivant de verser effectivement la consignation de la garantie de rapatriement³⁷, mais encore l'institution d'un visa annuel, du carnet d'identité étranger. En dehors de l'AOF, le gouverneur de la Guinée portugaise a pris des mesures contre tendant à stopper l'immigration des Libano-syriens.

3.3. Tensions et engagement des Libano-syriens sur le sol de l'AOF

Les tensions qui naissent entre les petits commerçants français et la communauté libano-syriennes au Sénégal, ou entre les différentes factions de cette dernière se traduisent par une violente campagne de presse, telles celles menées par le Syndicat corporatif et économique³⁸. C'est une démarche adoptée également par les représentants des ressortissants libano-syriens au Sénégal, par exemple, soit contre les petits commerçants blancs, soit contre une autre faction de la même communauté. Un désaccord entre Noujaim, président du Comité libano-syrien, et le président du Comité corporatif libanais au sujet des moyens de lutte à adopter est relayé dans la presse³⁹. Du côté français, les animateurs de la campagne ont été le secrétaire général du Syndicat corporatif et économique du Sénégal Jean Paillard et Louis Guiraud commerçant à Louga, délégué pour le Sénégal.⁴⁰ En marge des conférences faites à Dakar et à Saint Louis, des interventions auprès des groupements corporatifs et des pouvoirs publics, ils ont publié plusieurs articles dans *France-Afrique noire*, organe mensuel de leur syndicat dont le premier

³⁵ Idem.

³⁶ ANS, 21G61, versement 17, Interview du gouverneur de l'AOF, Dakar 13 mai 1938.

³⁷ L'interview du gouverneur général de l'Afrique occidentale français permet de savoir que le seul port de Dakar totalise une recette 6 millions au titre de la consignation de la garantie de rapatriement, contre 2 millions 800 mille francs l'année précédente (1936).

³⁸ Ministère français des Affaires étrangères, *Rapport à la Société des Nations sur la situation de la Syrie et du Liban* (année 1938), Paris, Imprimerie nationale, 1939, 242 p.

³⁹ Le premier préconisait la lutte sur place par voie de circulaires et d'articles, dans les journaux locaux, le second préconise des collectes en vue soit de la création à Dakar d'un journal en langue française, soit de l'insertion dans les grands quotidiens de la métropole d'articles de défense.

⁴⁰ ANS, 10F14, *op. cit.*

numéro parut le 1^{er} août 1935, avec l'indication suivante : « *France-Afrique noire* est très exactement l'émanation de la volonté d'un peuple, le peuple français blanc ou noir, que menace l'invasion libano-syrienne de l'Afrique occidentale française. »⁴¹

D'autre part, le conflit externe entre la France les deux pays dont elle est mandataire au Proche-Orient aura des répercussions dans les colonies. Les musulmans chiites libano-syriens, notamment, se lancent dans un mouvement de contestation de ce qu'ils appellent l'« invasion de l'empire français » au Liban et en Syrie. En effet, l'engagement nationaliste en faveur d'une grande Syrie, s'opposant à une politique mandataire fondée sur la territorialisation des divisions confessionnelles syro-libanaises et offre ainsi, de fait, aux migrants libanais installés en AOF la possibilité de contester et de contourner l'autorité française. Par conséquent, l'administration coloniale française demeure confrontée à la hantise d'un soulèvement nationaliste arabe, pouvant impacter sur le vécu des Africains et des migrants levantins dans la fédération⁴².

Pour stopper la propagande dans les colonies, les autorités coloniales exercèrent la surveillance de certaines organisations libanaises comme le Comité syrien de relèvement mutualiste, organisation à caractère islamiste, en contact solidaire avec la bibliothèque de Nabatiyé (Liban) un de ces mécènes.⁴³ Une campagne de lutte contre certaines publications pouvant menacer l'intérêt français est ainsi entreprise dans les colonies par l'administration coloniale ; elle vise les médias prosyriens. C'est dans ce contexte qu'une correspondance⁴⁴ du Directeur adjoint de la police et de la Sureté générale destinée au gouverneur des colonies, administrateurs de la circonscription de Dakar et dépendances, signale l'arrivée à Dakar de sacs postaux contenant de nombreuses publications interdites en AOF. Ces publications sont celles de la revue *Al Ifran*, éditée à Saida en Syrie. En somme, l'administration ne lésine pas sur les moyens quand il s'agit de contrer la propagande libano-syrienne sur le territoire de l'AOF. C'est dans la même lancée que la direction des Affaires politiques et administratives du Sénégal, dans une lettre en date du 27 octobre 1930, prouve l'intérêt que représente la recherche active de tous les éléments libano-syriens qui directement ou indirectement, seraient en relation avec les groupements rattachés à la librairie Djabel Hamel de Nabatiyé⁴⁵.

⁴¹ ANS, 10F14, op. cit.

⁴² ANS, 21G/23, Correspondance de M. Henry Gaillard ministre de France au Caire (Légation de France au Caire), à Monsieur le Président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, Caire, 23 avril 1922.

⁴³ Idem.

⁴⁴ ANS, 21G/23, Correspondance n° 478D, Direction de la police et de la Sureté générale, Dakar le 26 juin 1930.

⁴⁵ ANS, 21G/23, Lettre N° 2133 de la Direction des Affaires politiques et administratives du 27 octobre 1930 au gouverneur général de l'AOF.

Conclusion

L'émigration libano-syrienne en AOF a connu plusieurs phases successives de croissance ; elle finit par produire, dans le courant du XX^e, siècle une communauté levantine démographiquement importante et économiquement puissante dans l'espace colonial ouest-africain. Dès le premier quart du XX^e, la présence libano-syrienne menace le groupe d'intérêt des petits commerçants, premiers intermédiaires entre les grandes firmes commerciales marseillaises et bordelaises et les sociétés colonisées. Plusieurs tentatives seront faites en vue de la réglementer au travers de nombreuses mesures. À la suite de l'armistice, l'occupation de la Syrie par les alliés, puis le mandat accordé à la France par la Société des Nations a amené les autorités locales à ne plus envisager l'emploi de ces mesures. Avec l'accroissement constant du nombre des immigrants, le manque de secours qu'il avait à attendre désormais de leurs compatriotes installées à la colonie amena l'administration à craindre qu'une partie de ces immigrants ne tombent sur la charge des budgets locaux. C'est alors que le gouverneur général de l'AOF, saisit son département ministériel d'un projet de décret contenant une nouvelle réglementation de l'immigration étrangère dans les diverses colonies du groupe. Cette réglementation devait s'appliquer à tous les immigrés étrangers. Mais elle intéresse surtout les immigrants libano-syriens dont la grande majorité était originaire du Liban. La presse a été un outil au centre de la propagande libano-syrienne, mais aussi un moyen pour l'administration d'endiguer cette propagande. On peut noter aussi une évolution du statut des immigrés libano-syriens dans les colonies surtout avec le mandat français.

Sources et références bibliographiques

Sources archivistiques

21G 23,

- Correspondance confidentielle du 9 juillet 1922 du gouverneur général de l'AOF à messieurs les lieutenants-gouverneurs des colonies du groupe et à monsieur le commissaire du gouvernement général au territoire du Niger.
- Échange de lettres n° 10, le Haut-commissaire de la République française au président du Conseil de la République syrienne, 4 décembre 1924.
- Renseignement sur le mouvement nationaliste syrien de 1922 à 1930.
- Copie de M. Henri Gaillard, ministre de la France au Caire à M. le président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, Caire, le 23 avril 1922.

- Correspondance confidentiel, numéro 2 du commissaire de la police de la ville de Kaolack à monsieur l'administrateur des colonies, commandant de cercle du Sine Saloum, Kaolack le 23 septembre 1930.
- Correspondance confidentielle du gouverneur général de l'AOF à monsieur le ministre des Colonies, Dakar, le 23 avril 1936

21G32, États sur les Syriens habitant les villes du Sénégal (1900).

21G34, Autorisations de circulation en AOF ; demande de retour à la colonie ; demande de départ en Europe, Syrie, Égypte (1918-1920).

21G35, Expulsions et condamnations (1918-1920).

21G36, Surveillance des étrangers ; immigration (1904-1914).

21G37, Surveillance des étrangers ; expulsions (1905-1920).

21G61, Question spécialement relative à l'immigration libano-syrienne (1936-1938).

21G61, Situation au point de vue économique.

21G73, Associations étrangères ; textes des 12 et 18 avril 1939.

21G73, Demande d'autorisation de création d'une association étrangère ; lettre du 20 juillet 1939 du gouverneur général de l'AOF.

21G73, Circulaire du gouverneur du Sénégal à monsieur le gouverneur général de l'AOF (direction des affaires politiques et administratives), Saint-Louis, le 24 août 1939.

21G73, Statut du comité de Thiès.

21G73, Les membres du comité libanais de Thiès.

21G73, Dons offerts par le comité de Thiès.

21G73, Lettre du président du comité libanais à monsieur le gouverneur du Sénégal à Saint-Louis, le 03 janvier 1940.

21G142, Recensement, immigration des Libano-syriens.

21G142, Expulsion des Syriens, 1914-1924 .

21G142, Règlement sur l'administration et le séjour des étrangers en AOF, janvier 1938.

10F14

10F14, Renseignement concernant l'activité du sieur Louis Guiraud dans le cercle de Louga.

10F14, Extrait de la revue analytique de la presse et des questions musulmanes au 20 octobre 1935.

10F14, Dépêche du président de la Chambre de Dakar à monsieur le gouverneur des colonies, lieutenant-gouverneur du Sénégal, septembre 1935.

10F14, Note relative à l'immigration libano-syrienne en AOF au cours de l'année 1935.

10F14, Une solution au problème libano-syrien en AOF.

Rapport à la Société des Nations sur la situation de la Syrie et du Liban, Paris, Imprimerie nationale, 1938, 242 p.

Références bibliographiques

ACHCAR Joseph, [date non identifiée], *Les Libanais en AOF et dans le monde*, Dar Al-Kitab Al-Lubnani, Beyrouth, 226 p.

AMIN Samir, 1969, *Le monde des affaires sénégalais*, Paris, Les Éditions de Minuit.

ARNAUD G., Recensement des colonies et des mandats français, *Annales de géographie*, 1928, p.188-189.

BARON Xavier, 2017, *Histoire du Liban*, Paris, Tallandier.

BARRY Boubacar et Harding Leonard, 1992, *Commerce et commerçants en Afrique de l'ouest : le Sénégal*, Paris, L'Harmattan, 378 p.

BECKER Charles, Mbaye Saliou et Thioub Ibrahima, 1997, *AOF : réalité et héritage. Société ouest-africaine et ordre colonial 1895-1960*, Tom I, Dakar, 667 p.

BOURGUI Albert, 2005, « Libanais en Afrique, ou d'Afrique ? », *Autre-terre*, n° 11, p.149-153.

BUFFET Cyril, 1992, « Le traité franco-syrien de 1936 », *Cahiers de la Méditerranée*, vol. 44, n°1, 1992, p.55-63.

CHARNAY Julien, 2017, « Les Syro-libanais en Afrique occidentale française (A.O.F.) des années 1880 à 1939 », *Revue des mondes musulmans et la méditerranée*, n° 142.

CHARNAY Julien, 2018, « Peur coloniale et Politisation des immigrants chiites sud-libanais au Sénégal dans l'entre-deux-guerres », *Le mouvement social*, N° 262, p.69-87.

DESBORDES Gabriel, 1938, « immigration libano-syrienne en Afrique occidentale française », Poitiers, Université Poitiers, Thèse de doctorat de droit.

FEVRET Maurice, 1949, « La sériciculture au Liban : son déclin actuel », *Revue de géographie jointe au Bulletin de la Société de géographie de Lyon et de la région lyonnaise*, vol. 24, n°4, p. 341-362.

FOUQUET Joseph, 1958, *La traite des arachides dans le pays de Kaolack, et ses conséquences économiques, sociales et juridiques*, Saint-Louis du Sénégal, Centre IFAN.

ISMAÏL Abel, 1958, *Histoire du Liban : du XVII^e siècle à nos jours, tome IV, redressement et déclin du féodalisme libanais (1840-1861)*, Paris, L'Harmattan.

JOUBE Arnaud, 1993, « La nouvelle migration libanaise en Afrique occidentale subsaharienne », *Revue européenne des migrations internationales*, pp. 91-112.

LONGUENESSE Élisabeth et alii, 1986, « Chapitre Premier. Tradition migratoire et crise de la société libanaise », In *Communautés villageoises et migrations de main-d'œuvre au Moyen-Orient*, Beyrouth, Presses de l'Ifpo.

MIGNON Christian, 1998, « Spécificités et problèmes de développement dans les espaces à faible densité », *Ingénierie-EAT*, n° 14.

PICHE Victor, GREGORY Joël et COULIBALY Sidiki, 1980 b, « Vers une explication des courants migratoires voltaïques », *Labour, Capital and Society*, volume 13, pp. 77-103.

REGNARDG Celine, 2022, *En transit. Les Syriens à Beyrouth, Marseille, le Havre, New York (1880-1914)*, Paris, Amanosa,

TANDJIGORA Abdou Karim, 2015, *Colonisation et inégalité de développement au Sénégal : le Boundou et le Gadiaga (1885-1980)*, Harmattan, 695 p.

TANDJIGORA Abdou Karim, 2010, « Les maisons de commerce du Sénégal : difficultés de ravitaillement des opérations et stratégies économiques », In Hubert Bonin, Christophe Bouneau et Hervé Joly (dir), *Les Entreprises et l'Outre-mer français pendant la Seconde Guerre mondiale*, Pessac, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 2010, p. 271-285.

TARAF Souha, octobre 1995, *Territoire migratoires, territoires de familles chez les Libanais de Dakar : espace en mouvement et culture locale*, Paris, 2-4, 7 p.

THIAM Samba, 2007, *Les indigènes paysans entre maison de commerce et administration coloniale : pratiques et institutions de crédits au Sénégal 1840-1940*, Aix-en-Provence, Presses universitaires d'Aix-Marseille, 498 p.

VARLEZ Louis, 1927, « Les migrations internationales et leur réglementation », *Recueil des Cours de l'Académie de droit international de la Haye*, vol 20, p. 293-690.